



TOURNOI DE BADMINTON

samedi 04 mars 2023 à Saint Jean de Boisseau

Tournoi Inter Régional Simples et Doubles mixtes

P12 à R4 Homme / Femme

Règlement particulier du Tournoi Inter Régional Seniors

Généralités

1. Le tournoi Inter Régional de l'ASJB (Alerte Saint Jean de Boisseau Badminton) est autorisé par la fédération Française de Badminton sous le numéro : ...**en cours**
Ce règlement particulier complète ou rappelle les dispositions du RGC (Règlement Général des Compétitions)
2. Le Juge Arbitre principal est David MELKA et la Juge Arbitre adjointe est Gwenaëlle LE ROY
3. Les matchs se joueront sur 9 terrains dans deux salles juxtaposées et en deux sets gagnants de 21 points conformément à l'article 7 du règlement de la FFBaD

Aire de jeux

4. Tout joueur devra être en règle avec la FFBaD, devra être licencié auprès de cette dernière à la date du tirage au sort et ne devra pas faire l'objet d'une suspension à la date de la compétition. Il sera demandé à l'Organisateur et aux joueurs de respecter les règles sanitaires en vigueur à la date de l'événement
5. Tout joueur non présent sur le terrain 3 minutes après l'appel de son match sera déclaré forfait
6. Les horaires indiqués ne le sont qu'à titre indicatif : les joueurs devront se tenir prêts 60 minutes avant l'heure de leur match
7. Le temps de repos minimal d'un joueur entre la fin de son match et le match suivant est de 20 minutes. Il pourra être réduit en accord avec les intéressés
8. Les joueurs auront trois minutes d'échauffement à partir du moment où leur match aura été appelé. L'échauffement inclus le test des volants si nécessaire
9. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires nécessaires à son match
10. Les matchs se joueront en volants plumes pour toutes les catégories. Les volants utilisés en cas de désaccord seront les RSL DTL 81. Ces volants seront en vente dans la salle le jour du tournoi
11. La compétition organisée est un tournoi inter régional Seniors et Vétérans de Simples et Doubles mixtes. Les catégories autorisées sont P12 à R4 Homme / Femme limitées aux Cadets (P10 Minimum), Juniors, Seniors et Vétérans (V1 à V7). Les joueurs ne peuvent s'inscrire que sur un seul tableau (simple ou double mixte)
12. Les matchs ne pouvant être arbitrés par un officiel (même stagiaire) le seront en auto-arbitrage. Toutes les finales seront scorées
13. Tout volant touchant un élément accroché au plafond (panneau de basket, poutres, câbles) est faute sauf au service où il sera remis au maximum une fois (2 services)
14. Tout joueur désirant s'absenter de la salle doit avertir la Juge Arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match
15. Une tenue de badminton conforme aux circulaires FFBaD est exigée sur les terrains
16. Le présent règlement sera affiché dans la salle
17. Seul un représentant de club est autorisé à poser une réclamation auprès de la Juge Arbitre
18. Les décisions des Juges Arbitres sont sans appel. Ils sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur ne respectant pas un ou plusieurs points des règlements
19. Seuls auront accès à l'aire de jeu les joueurs appelés pour un match, leurs entraîneurs (2 maximum), les organisateurs et les officiels. Le service médical pourra être autorisé à accéder aux terrains par un Juge Arbitre.

20. Chaque participant inscrit ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (**25/02/2023**) devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives en recommandé avec A.R à la Ligue des Pays de la Loire de Badminton (101, Rue Dupetit Thouars 49000 Angers). Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour un forfait justifié. Sans justificatif, le licencié s'expose à deux mois de suspension de toute compétition, six mois pour une récidive
21. Le licencié qui reçoit un carton (noir ou rouge), se voit remettre par la Juge Arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral
22. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au Juge Arbitre avant son premier match
23. La compétition se déroulera en poules, puis en élimination directe. Tous les tableaux seront constitués de poules de 3 ou 4, en favorisant les poules de 4 sauf cas unique de 5. La valeur du Classement Par Points Hebdomadaire (CPPH) des joueurs à la date du tirage au sort déterminera leur tableau. Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne pourra être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé. Selon l'article 3.2.1.5 du RGC, un joueur NC ou P12 ne pourra pas participer à un tableau incluant des joueurs D9 ou plus
24. Le Comité d'Organisation, en accord avec le JA, se réserve le droit de regrouper, compléter ou supprimer des tableaux
25. Le tirage au sort pour la constitution des tableaux finaux se fera suivant la règle des sorties de poule et règlement FFBaD ou différence de set. Celui-ci sera assujéti à l'approbation du Juge Arbitre. Le logiciel utilisé pour la constitution des tableaux et le déroulement de la compétition sera BADNET
26. La date limite d'inscription est fixée au **17/02/2023** (date de réception). Les droits d'engagements sont de **13€ par joueur** pour un tableau. Un seul tableau par joueur pour la compétition. Les inscriptions se font exclusivement sur **BADNET**. Aucune inscription ne sera possible par mail ou par téléphone. Pour le bon déroulement de la compétition, le comité d'Organisation limite le nombre d'inscrits par tableau.

Les critères d'exclusions en cas d'atteinte de cette limite sont (par ordre d'importance) :
1-ordre d'inscription sur BADNET
2-priorité aux joueurs dont le classement correspond à la série où ils se sont inscrits
3-tirage au sort
27. Tout participant est susceptible d'être photographié ou filmé pendant la durée du tournoi. Les photos et les films pourront être visibles sur plusieurs supports : site internet, journaux...
28. Toute participation entraîne l'acceptation du présent règlement